



Direction des Achats de l'État

Journée d'échanges de pratiques sur les achats publics responsables

Panorama des dispositions sociales dans les
achats de l'Etat

Groupe de travail interministériel « Performance
sociale des achats de l'Etat »

IGPDE, vendredi 25 novembre 2016



Un mot sur le groupe de travail interministériel « Performance sociale des achats de l'Etat »

- Créé en 2015, membres issus du réseau des référents ministériels AR, piloté par la DAE
- Enjeu du GT → Maximiser la prise en compte dans les achats de l'Etat et de ses EP des objectifs des politiques publiques en matière sociale
- **Objectifs du groupe de travail**
 - Co-construire et développer une approche cohérente de la performance sociale dans les achats de l'Etat → vision partagée entre tous les ministères
 - Analyser les approches en cours et les réalisations en matière d'achats socialement responsables
 - Partager et mutualiser les expertises et réflexions menées au sein des ministères pour en faire bénéficier l'ensemble des ministères
 - Etre force de proposition sur des orientations nouvelles et participer à l'élaboration de nouvelles doctrines qui s'appliqueront à tous les achats de l'Etat et de ses EP
 - Suivre, mesurer et analyser la performance sociale des achats : indicateurs, outils, etc.

Achats socialement responsables : les réflexions du GT interministériel

- **Les thématiques inscrites** au titre des dispositions sociales dans les achats de l'Etat et de ses EP
 - L'insertion par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi
 - Le soutien au secteur adapté et protégé
 - Le soutien au secteur de l'ESS
 - La lutte contre le décrochage scolaire
 - L'accessibilité des personnes en situation de handicap
 - Le soutien à l'égalité femme/homme
 - La lutte contre les discriminations
 - Le soutien au commerce équitable
 - La garantie de la traçabilité sociale des achats et du respect des règles fondamentales de l'OIT pour des conditions de travail décentes
 - Autres dispositions (plan de progrès social, etc.)

Achats socialement responsables : les réflexions du GT interministériel

- **Les grands principes de choix** des dispositions sociales
 - La recherche systématique à chaque projet achat de la disposition la plus opérante → tout achat peut trouver la disposition qui lui convient !
 - La non-concurrence des dispositions entre elles (ex : substitution de la clause d'insertion par une autre disposition plus facile à mettre en œuvre) → garantie du respect du rôle que peuvent jouer les achats dans le portage des politiques publiques
 - Le dépassement de la simple réglementation
 - L'élargissement à tous les segments d'achat : travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles

Achats socialement responsables : les réalisations et travaux en cours du GT interministériel

- **Les modalités d'inscription des dispositions sociales** dans les achats de l'Etat et de ses EP
 - Au titre des conditions d'exécution
 - Au titre des spécifications techniques
 - Au titre des critères d'attribution
 - A minima : conditions d'exécution et/ou spécifications techniques
 - Le plus pertinent : combinaison conditions d'exécution/critères d'attribution sur la qualité de l'action mise en œuvre
 - La réservation de marchés

- **Les points de vigilance**
 - Disposer de moyens de preuve sincères et transparents sur la qualité sociale des actions engagées dans le cadre du marché → attention au « social washing »
 - Se faire accompagner par les experts reconnus (ex : facilitateurs pour la clause d'insertion et MLDS pour la clause « jeunes décrochés »)
 - Solliciter son référent ministériel achats responsables et pour les EP la référente achats responsables du Département des EP à la DAE

Achats socialement responsables : les réalisations et travaux en cours du GT interministériel

■ Livrables fin 2016/début 2017

- Actualisation de la clause sociale dans le clausier ORME
- Evolution du formulaire de saisie d'une consultation dans PLACE
→ permettre la mesure de la performance par typologie de disposition sociale
- Rédaction d'un mode d'emploi pour l'utilisation de ORME et PLACE

EVOLUTION DU FORMULAIRE PLACE DE SAISIE D'UNE CONSULTATION

Disposition sociale **OUI** **NON** **(choix obligatoire)**

Le marché comprend une clause sociale comme condition d'exécution

Insertion par l'activité économique

Dispositif « clause sociale de formation »

Egalité femmes/hommes

Commerce équitable

Achats éthiques, lutte contre les discriminations, traçabilité sociale des services/fournitures, ...

Autres clauses sociales (?)

(?) info bulle

Autres clauses sociales : plan de progrès social, démarche de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, etc.

Le marché comprend une clause sociale comme spécification technique ou fonctionnelle

Insertion par l'activité économique

Dispositif « clause sociale de formation »

Egalité femmes/hommes

Commerce équitable

Achats éthiques, lutte contre les discriminations, traçabilité sociale des services/fournitures...

Autres spécifications sociales (?)

(?) info bulle

Autres clauses sociales : plan de progrès social, démarche de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, etc.

EVOLUTION DU FORMULAIRE PLACE DE SAISIE D'UNE CONSULTATION

❑ Le marché comprend un critère social comme critère d'attribution du marché :

Insertion par l'activité économique

Dispositif « clause sociale de formation »

Egalité femmes/hommes

Commerce équitable

Achats éthiques, lutte contre les discriminations, traçabilité sociale des services/fournitures, ...

Autres critères sociaux d'attribution (?)

(?) info bulle

Autres critères sociaux : plan de progrès social, démarche de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, etc.

❑ Le marché est réservé à des (?) :

EA/ESAT ou structures équivalentes (??)

SIAE ou structures équivalentes (??)

EESS ou structures équivalentes (??)

(?) Info bulle :

Choix exclusif, un seul type de structure peut être coché

(??) Info bulle : structures équivalentes Structures employant au minimum 50% de public correspondant à l'une des trois catégories proposées au choix

❑ Le marché comprend un critère d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap au titre des spécifications techniques (l'article 9 du décret MP...) (?) :

OUI

NON

(?) : la prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap est obligatoire au stade des spécifications techniques de la prestation ou des fournitures.

En cas de non-prise en compte, le choix de l'acheteur doit être dûment justifié



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



Direction des Achats de l'État

Le portail
des **achats** et de la Direction
des Achats de l'État

Interministériel

Direction des Achats de l'État



Adresse de l'extranet :

- Pour les ministères financiers : <http://dae.alize>
- Pour les autres ministères : <http://www.dae.finances.ader.gouv.fr>

Site internet : <http://www.economie.gouv.fr/dae>